

Commune D'ORVAULT**DEPARTEMENT**

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

19 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi dix-neuf juin, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session extraordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du neuf juin 2023, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, M. Jean-Yves ROUX, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, Mme Colette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROUËT, Mme Marylène JÉGO, M. Florent THOMAS, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. André NYAMSI-HENDJI

Absents ayant donné pouvoir :

M. Lionel AUDION	donne procuration à	M. le Maire
Mme Linda PAYET	donne procuration à	M. Dominique GOMEZ
M. Ronan GILLES	donne procuration à	M. Christophe ANGOMARD
Mme Stéphanie BELLANGER	donne procuration à	M. Pierre ANNAIX
Mme Sandrine BRUN	donne procuration à	Mme Valérie DREYFUS
M. Dominique FOLLUT	donne procuration à	M. Thierry BOUTIN
Mme Florence CORMERAIS	donne procuration à	Mme Marylène JÉGO
M. Gilles BERRÉE	donne procuration à	M. Sébastien ARROUËT

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Pierre ANNAIX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

13. Schéma Directeur des Energies – SDE

Monsieur DUBOST rapporte :

I. OBJECTIFS DU SDE :

La ville d'Orvault a souhaité renforcer sa stratégie de planification énergétique territoriale dans l'objectif de rechercher une efficacité optimale de la production, la distribution et la consommation des énergies sur son territoire d'ici 2026 et 2050.

Pour les atteindre, la commune a élaboré en 2021 un Schéma Directeur des Energies (SDE), outil de planification à moyen et long terme qui guidera les choix stratégiques en matière d'énergie sur le territoire. Il convient de noter que cette démarche volontariste et innovante est une première en France à l'échelle de cette strate territoriale. Il permettra de :

- Passer d'une vision énergétique stratégique à une déclinaison opérationnelle territorialisée en intégrant l'énergie dans les champs d'actions sectoriels de la collectivité.
- Appréhender de manière croisée les données de consommation d'énergie et les potentiels d'économies associés, les potentiels de production d'énergies renouvelables et de récupération et les capacités actuelles et futures des réseaux d'énergies.
- Mobiliser les acteurs et les entreprises en appréciant leurs capacités d'actions aux côtés de la collectivité et renouveler les formes de partenariats.
- Faire émerger des synergies territoriales aux différentes échelles grâce à une meilleure vision des enjeux et besoins énergétiques actuels et projetés.

II. PRINCIPES ET METHODE :

La stratégie est définie en cohérence d'une part avec les orientations du développement urbain et économique des documents, plan et programmes au niveau métropolitain et déclinaisons communales tel que le Plan Local de l'Urbanisme métropolitain (PLUm), le Plan Local de l'Habitat (PLH), le Plan de Déplacements Urbains (PDU), et d'autre part avec les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial Métropolitain (PCAET) élaboré en 2018 et les orientations du Schéma Directeur Énergies métropolitain (SDE).

Cette planification découle d'une démarche en 3 étapes :

- Un état des lieux territorial des potentiels de production d'énergie renouvelable.
La définition d'une trajectoire énergétique prospective à moyen et long terme destinée à mettre en lumière les choix et les options possibles en lien avec les objectifs fixés par les documents cadres métropolitains.
- La création d'une stratégie de planification énergétique en cohérence avec les capacités du territoire et partagée avec les acteurs publics et privés.

Dans le cadre de sa mise en œuvre, le SDE communal prévoit des évaluations récurrentes permettant de conforter, d'objectiver et d'ajuster les objectifs territoriaux énergétiques notamment ceux visés par la démarche de labellisation « Territoire Engagé pour la Transition Ecologique » (ex. Cit'ergie).

Un COPIL est organisé annuellement, associant Nantes Métropole et l'Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise (AURAN) pour suivre l'avancement des objectifs fixés et permettre de travailler en synergie et cohérence avec les compétences métropolitaines.

III. TRAJECTOIRE ET PLAN D' ACTIONS DU SCHEMA DIRECTEUR DES ENERGIES :

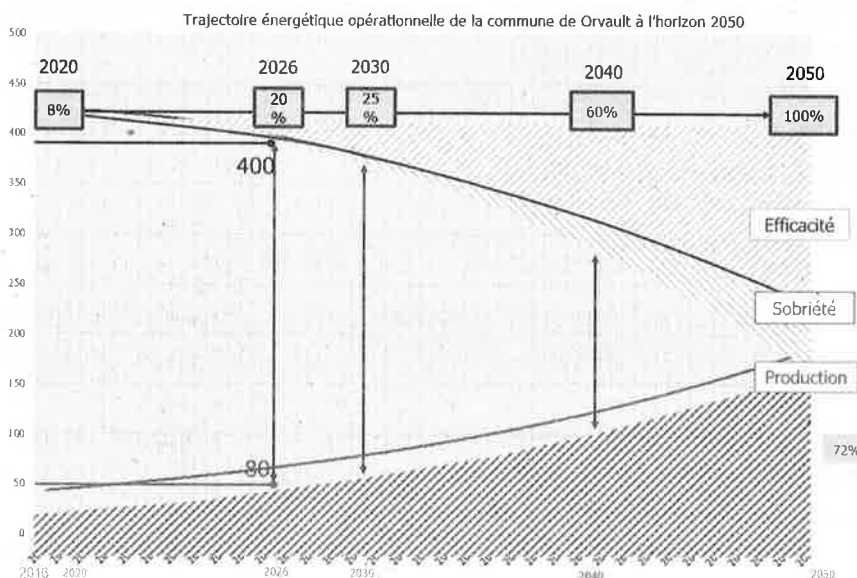
Le SDE propose une trajectoire à 2050 permettant d'atteindre un territoire à l'autonomie. Elle est portée par 3 axes :

- L'efficacité énergétique
- La sobriété
- La production

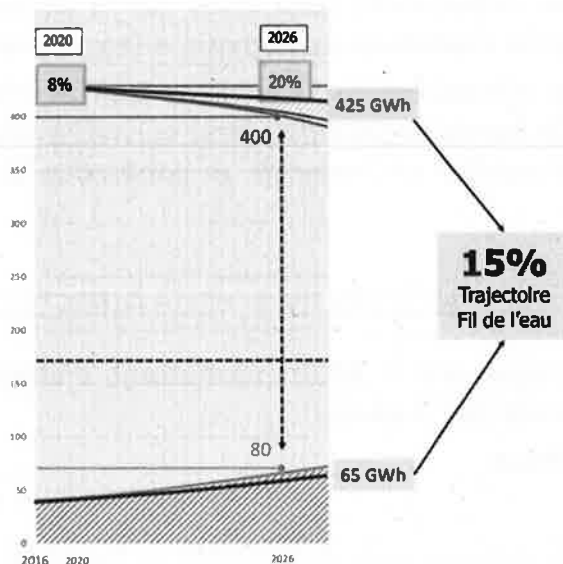
Rappel : Le PCAET Métropolitain fixe plusieurs objectifs, la réalisation de ces objectifs auront une influence sur la trajectoire de la ville d'Orvault 2050 :

- Réduire de 50 et 75% d'ici 2030 et 2050 l'émission de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie par habitant.
- En volume :
 - D'ici 2030 : Développer la production EnR à hauteur de 20% de la consommation finale.
 - D'ici 2050 : Développer la production EnR à hauteur de 50% de la consommation finale.
- Par habitant :
 - D'ici 2030 : Réduire la consommation finale d'énergie de -50% / habitant.

A. Trajectoire 2050 et jalon 2026



Jalon 2026 (Trajectoire actualisée en Septembre 2022) :



B. Exemples d'actions du SDE de la ville d'ORVAULT :

1. Efficacité :

- Déploiement de la plateforme métropolitaine de rénovation « Mon Projet Rénov ».
- Rénovation des logements individuels (200 logements rénovés BBC par an), Rénovation des logements collectifs privés (100 logements rénovés BBC par an).
- Conversion des chaudières fiouls en partenariat avec NM et GRDF.
- Evolution des mobilités (report modal et efficacité des motorisations).
- Rénovation du patrimoine communal : SDI, GER et PPI spécifique.

2. Sobriété :

- Pratiques et usages (températures de consigne dans les locaux, eau chaude sanitaire, éclairage publique).
- Sensibilisation des agents et usagers (affichage dans les bâtiments, panneaux d'informations...).
- Conception bâti, Low Tech.

3. Production :

- Réseau de chaleur urbain (raccordement au réseau nord Chézine).
- Chaleur renouvelable habitat (installation de nouveaux modules au sein des logements).
- Solaire photovoltaïque : déploiement du plan « soleil » dans les zones d'activités, notamment la Pentecôte et le Croisy.
- Mise en œuvre d'installations de production communale.

- Suivi de l'évolution des dépôts de dossiers pour de l'installation de panneaux photovoltaïques chez les particuliers avec le service urbanisme.
- Avec pour premier objectif, l'installation de 150wc par habitant (facteur 10)


INFORMATION

Sur proposition de la commission Aménagement de la Ville et Transition Ecologique et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **PREND CONNAISSANCE** des conclusions de l'étude du Schéma Directeur des Energies, de ses modalités de mise en œuvre et de suivi sur le mandat.

Extrait certifié conforme
Orvault, le 20 juin 2023

Pour le Maire
Le Directeur général



Jean-François MAISONNEUVE



Le secrétaire de séance



Pierre ANNAIX

Rendu exécutoire
Par publication le : 20 JUIN 2023

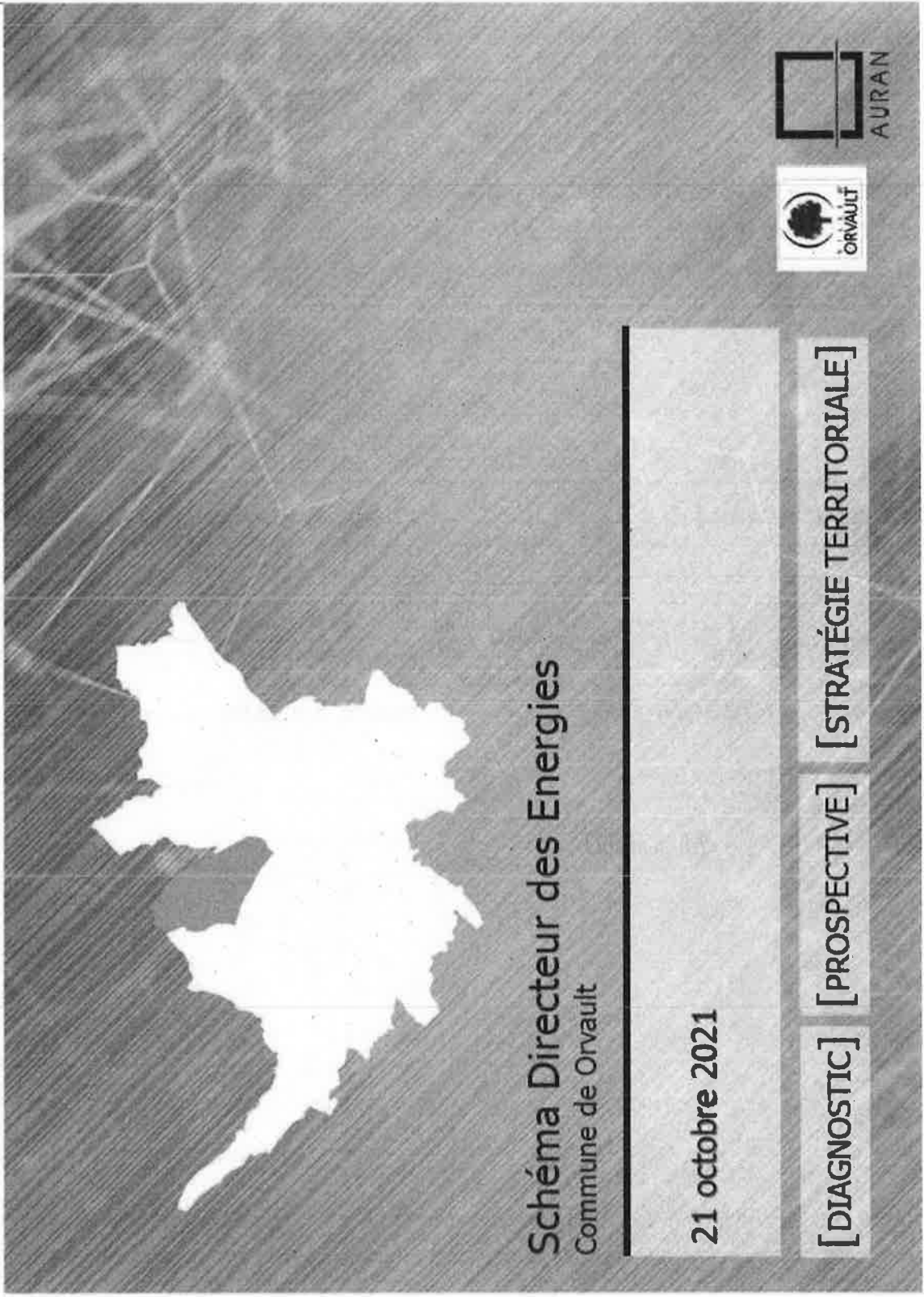


Schéma Directeur des Energies
Commune de Orvault

21 octobre 2021

[DIAGNOSTIC] [PROSPECTIVE] [STRATÉGIE TERRITORIALE]



INTENTION DE L'ÉTUDE AU SEIN DU DISPOSITIF CIT'ERGIE

La commune de Orvault souhaite renforcer sa stratégie de planification énergétique territoriale dans l'objectif de rechercher une efficacité optimale de la production, la distribution et la consommation des énergies sur son territoire.

Cette démarche vise à aboutir à une stratégie énergétique communale élaborée en cohérence avec les objectifs de développement urbain et économique fixés dans les documents cadres, plans et programmes en cours d'élaboration ou de révision au niveau métropolitain et communal : Plan Local de l'Urbanisme métropolitain (PLUm), Plan Local de l'Habitat (PLH), Plan de Déplacements Urbains (PDU).

L'élaboration de la stratégie énergétique communale s'inscrit en cohérence avec les engagements de la commune de Orvault dans le cadre du plan d'actions « Cit'ergie » ambition GOLD, les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial Métropolitain (PCAET) et les orientations du Schéma Directeur Énergies métropolitain (SDE).

La réalisation d'une stratégie énergétique communale constitue une démarche de planification énergétique de moyen et long terme aux horizons 2026 et 2050 et vise à :

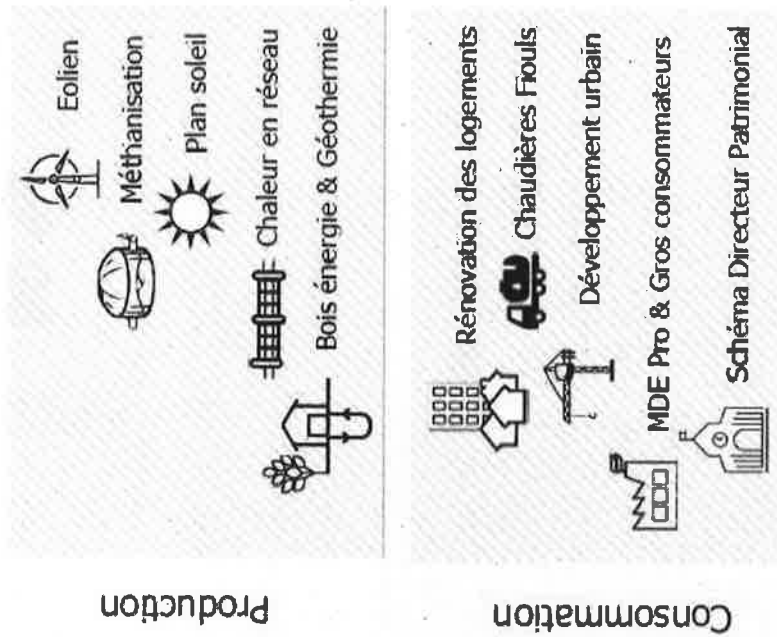
- Passer d'une **vision énergétique stratégique à une déclinaison opérationnelle territorialisée** en intégrant l'énergie dans les champs d'actions sectoriels de la collectivité ;
- Appréhender de manière croisée les données de consommation d'énergie et les potentiels d'économies associées, les potentiels de production d'énergies renouvelables et de récupération et les capacités actuelles et futures des réseaux d'énergies ;
- **Mobiliser les acteurs et les entreprises en appréciant leurs capacités d'actions aux côtés de la collectivité et renouveler les formes de partenariats ;**
- Faire émerger des synergies territoriales aux différentes échelles grâce à une meilleure vision des enjeux et besoins énergétiques actuels et projetés.

Un SDE, pour quoi faire ?

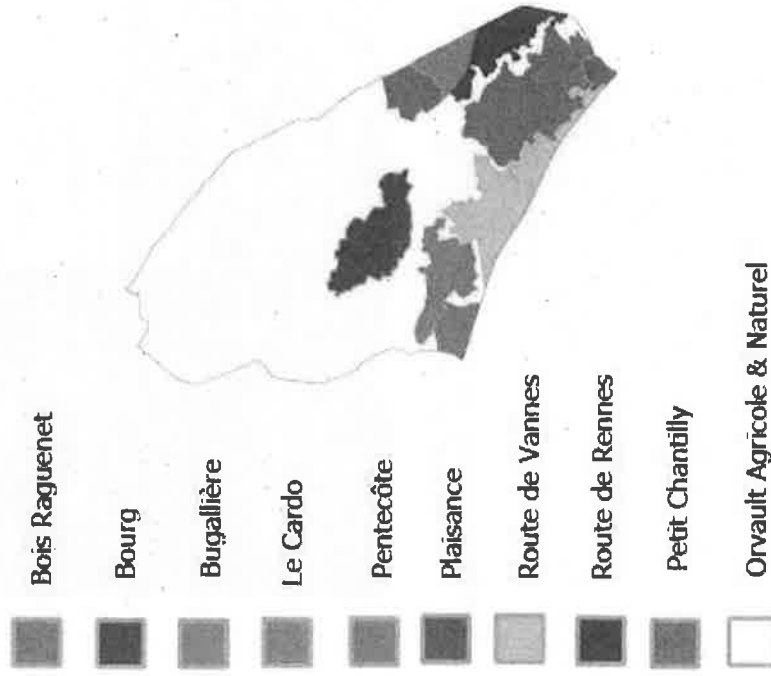
- Pour réaliser un **diagnostic énergétique territorial** à même de consolider l'état des lieux des potentiels de production en énergies renouvelables, d'opérer une caractérisation des réseaux multi-énergies et de faire émerger une vision structurée et territorialisée des consommations énergétiques.
- Pour élaborer une **trajectoire énergétique communale** prospective à moyen et long terme destinée à mettre en lumière les choix et les options énergétiques pour le territoire en lien avec les objectifs fixés par les documents cadres métropolitains (PCAET, PLUM, PLH, PDU...) et la dynamique du territoire (démographie, développement économique, construction de logements,...).
- Pour fixer une **stratégie de planification énergétique** avec des objectifs appelés à constituer un référentiel partagé et des orientations territorialisées destinées à activer les projets.
- Pour avoir un ordre de grandeur du réalisé possible à 2026 et 2030 au regard des opportunités identifiées sur le territoire en terme de projets et de contribution et en intégrant la programmation ville sur son patrimoine 2022-2026.

MÉTHODOLOGIE EMPLOYÉE

Dimension énergétique 10 grands leviers



Dimension géographique 10 secteurs



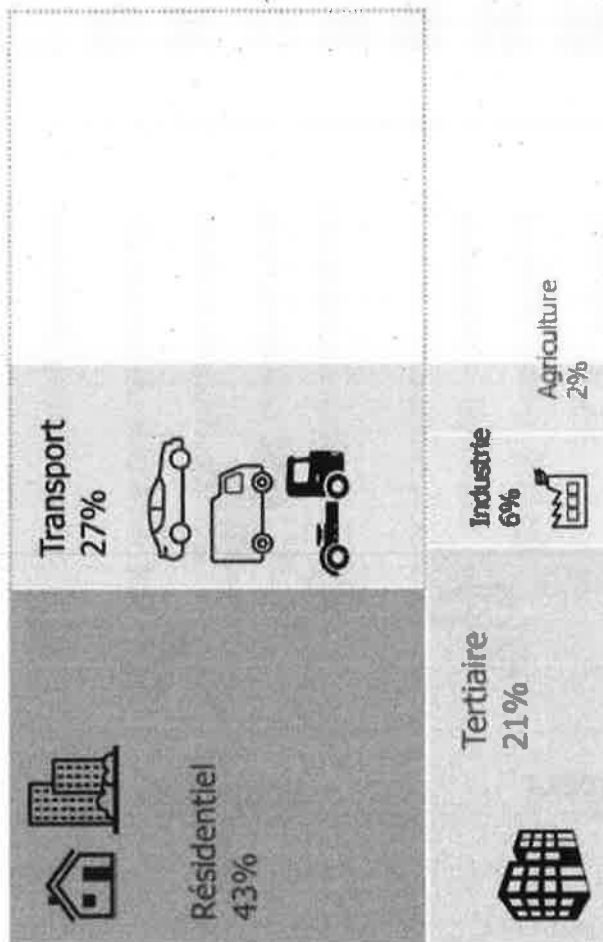
Quantification Combien ?

Territorialisation Qui ? Où ?



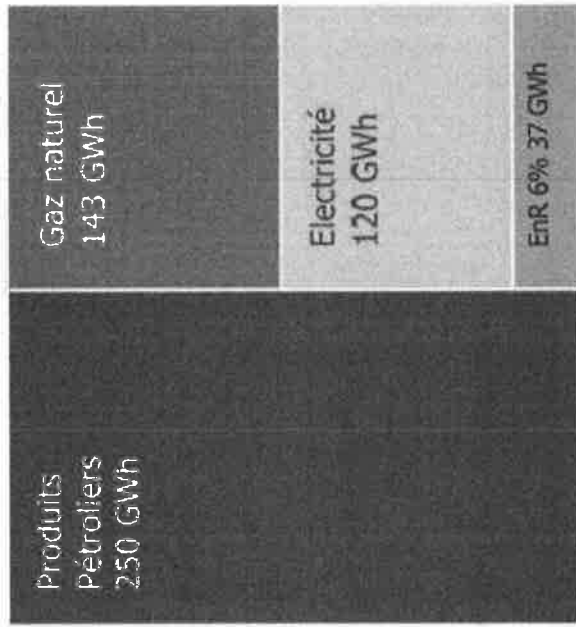
DIAGNOSTIC ÉNERGÉTIQUE COMMUNAL

Schéma de répartition des consommations énergétiques de la commune de Orvault par secteurs (450 GWh)



Près de 2/3 des déplacements effectués à l'aide de transport routiers (VL, VUL, Poids Lourds,...) sur la commune de Orvault sont des déplacements externes à la commune d'envergure métropolitaine, régionale voir nationale via les axes structurants : périphérique, Route de Rennes,...

Schéma de répartition des consommations de la commune de Orvault par vecteurs énergétiques (450 GWh)



Source : Air Pays de la Loire, Baromètre NO2, Traitement ALECAM, 2018

89 %

Part des émissions de GES liées aux consommations d'énergie

LES LEVIERS DU TERRITOIRE

**Sobriété
Efficacité**



450
Existant

- Réhabilitation des logements individuels
- TOP 100 consommateurs Maîtrise de la demande en énergie
- Efficacité énergétique Industrielle
- Schéma Directeur Acteurs publics Commune, Région, Département
- Développement Urbain Bas carbone
- Schéma Directeur Patrimonial
- Remplacement des chaudières fiouls (haute performance)
- Réhabilitation du parc localif social
- Réhabilitation des copropriétés privées
- Evolution des mobilités

**Production
renouvelable
et locale**

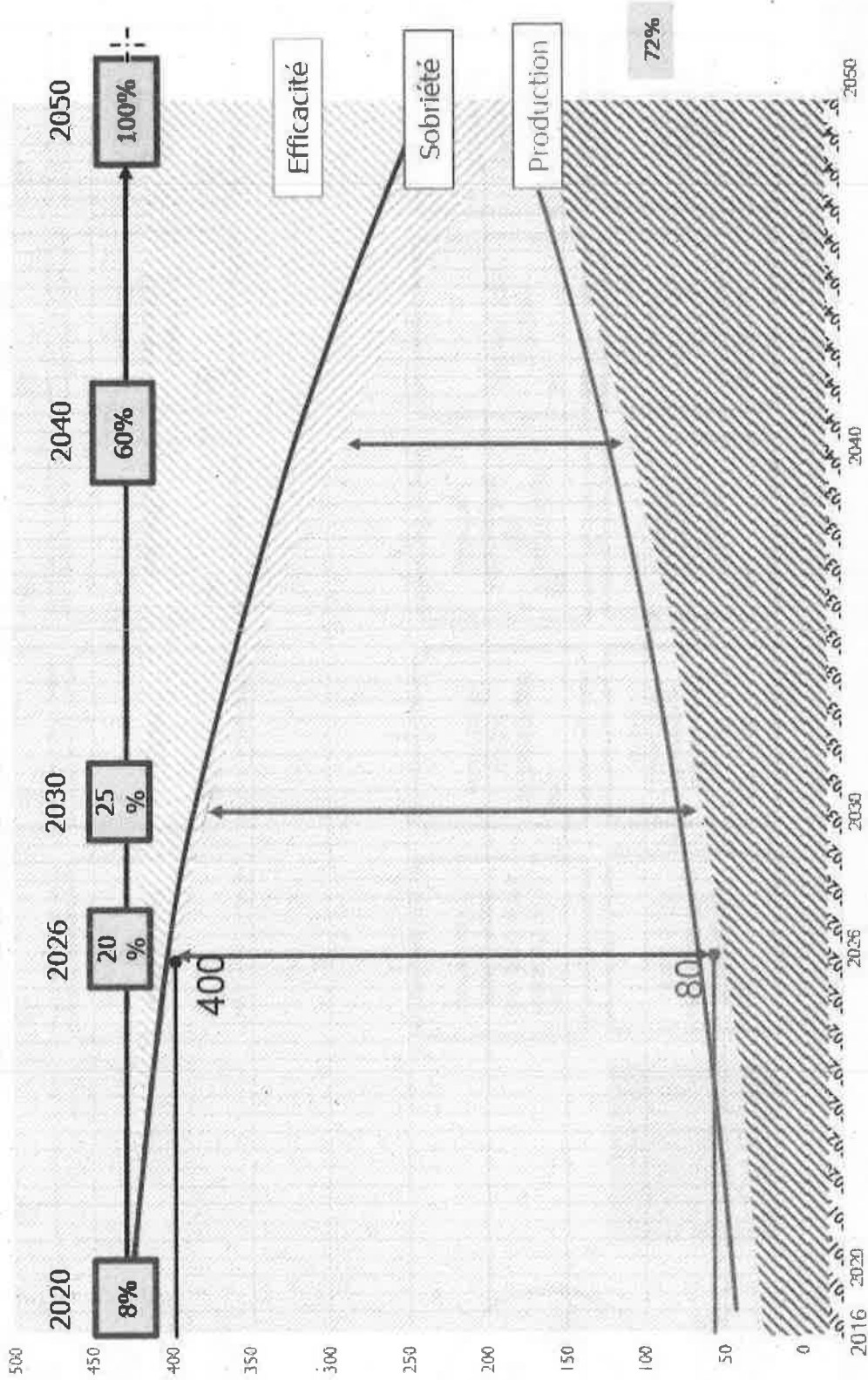


37
Existant

- + Concessionnaires Automobile
- + Biométhane
- + Eolien
- + Bois diffus
- + Grande et moyennes toitures
- + Ombrières autres
- + Réseau de chaleur métropolitain
- + Réseau de chaleur communal
- + Chaleur fatale
- + Plan soleil logements (thermique et PV)
- + Pompe à Chaleur (Aérothermie Géothermie)

VERS UN OBJECTIF 100 % : JALON 2026 → 20%

Trajectoire énergétique opérationnelle de la commune de Orvault à l'horizon 2050



Le jalon 2026 : 20%

Situation 2020

8% EnR & R
 Consommation : 450 GWh
 Production : 35 GWh

→
 - 50 GWh
 +45 GWh

Trajectoire théorique 2026

20% de couverture des besoins
 Consommation : 400 GWh
 Production : 80 GWh

↓
Carnet de projets
 Trajectoire opérationnelle

Production + 45 GWh vs + 30 GWh

- RCU: + 20 GWh
- Plan soleil sur la zone de la Pentecôte et Croisy Espérance (toitures et ombrières) : + 6 GWh
- Production solaire en maison individuelle : + 3 GWh
- Patrimoine Public : + 1 GWh

 Méthanisation : + 20 GWh

66% de l'objectif atteint

Maitrise de la demande – 50 GWh vs -25 GWh

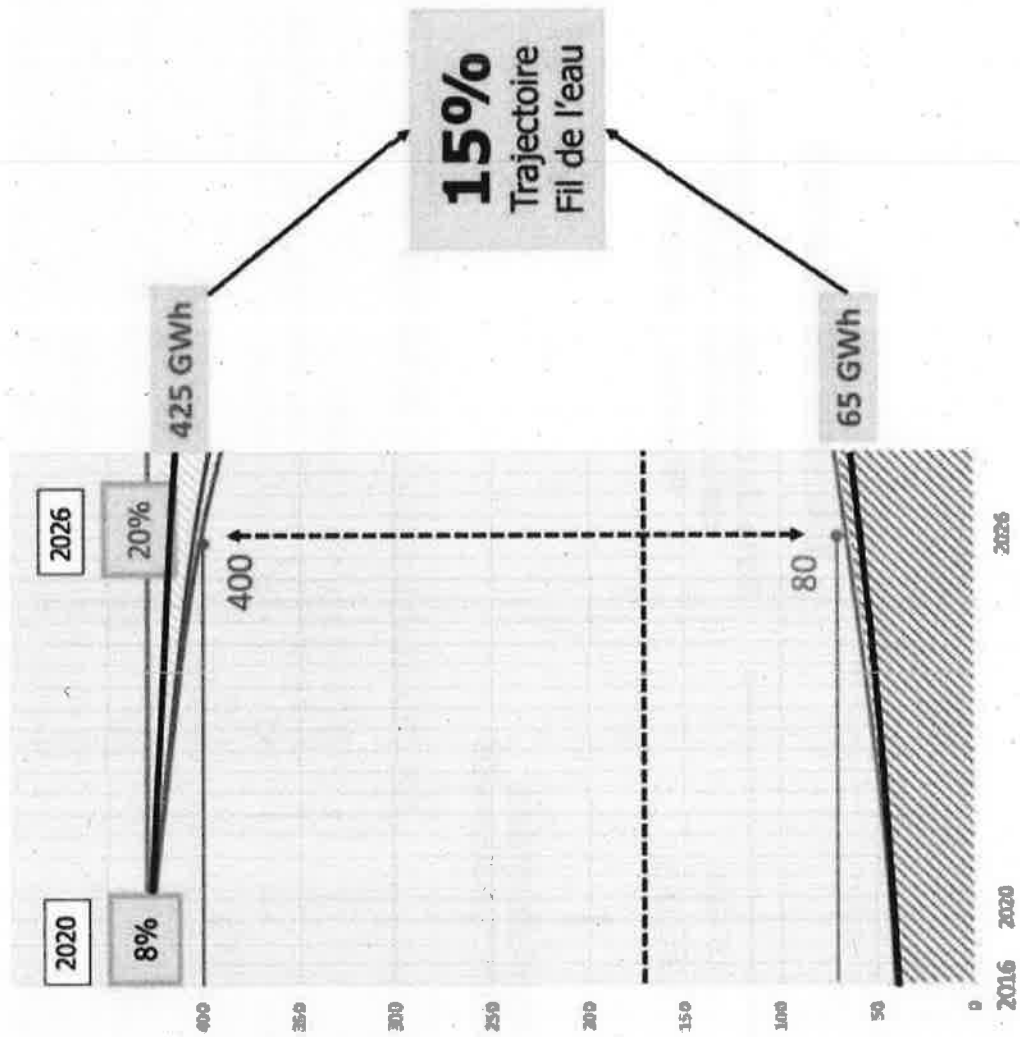
- KALHYGE neutre : - 3 GWh
- 12 copropriétés énergivores accompagnées : -10 GWh
- 900 logements sociaux rénovés en 5 ans : - 6 GWh
- 1 ZRC

 • ZRC : -5 GWh
 • Tertiaire & Industrie : -15 GWh
 • Mobilités : -10 GWh

50% de l'objectif atteint

425 GWh

Le jalon 2026 : 20%



15%
Trajectoire
Fil de l'eau